

Part of Thermo Fisher Scientific

FICHE SIGNALÉTIQUE

Date de préparation 29-juil.-2014 Date de révision 25-mars-2015 Numéro de révision 2

1. Identification

Nom du produit 10% Neutral Buffered Formalin

Cat No.: 22110664

Synonymes Aucun renseignement disponible

Utilisation recommandée Produits chimiques de laboratoire.

Utilisations contre-indiquées Pas d'information disponible **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de**

données de sécurité

Entreprise

Richard Allan Scientific A Subsidiary of Thermo Fisher Scientific

4481 Campus Drive Kalamazoo, MI 49008 Tel: (800) 522-7270 Numéros de téléphone d'urgence

Chemtrec US: (800) 424-9300 Chemtrec EU: 001 (202) 483-7616

2. Identification des dangers

Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1
Sensibilisation cutanée Catégorie 1
Mutagénicité sur les cellules germinales Catégorie 2
Cancérogénicité Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition Catégorie 1

unique)

Organes cibles - Appareil respiratoire, Système nerveux central.

Organe cible spécifique en cas de toxicité - (exposition répétée) Catégorie 2

Organes cibles - Rein, Foie, rate, Sang.

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée Provoque des lésions oculaires graves Peut irriter les voies respiratoires

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Suspecté de causer des défauts génétiques

Peut provoquer le cancer

Risque avéré d'effets graves pour les organes

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



Conseils de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Porter des gants de protection

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Intervention

EN CAS d'exposition : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Autres dangers

ATTENTION! Ce produit contient une substance chimique reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des malformations congénitales ou d'autres dommages à la reproduction.

Inconnu Toxicité aiguë

.? % du mélange constitué de composants de toxicité inconnue.

3: Composition/informations sur les composants

Composant	No. CAS	% en poids
Water	7732-18-5	94 - 95
Formaldehyde	50-00-0	3.5 - 4
Methyl alcohol	67-56-1	1.2
Sodium phosphate dibasic	7558-79-4	< 1

Sodium phosphate, monobasic	7558-80-7	< 1

4. Premiers secours

Conseils généraux Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Une

consultation médicale immédiate est requise.

Contact avec les veux Rincer immédiatement avec une grande guantité d'eau, y compris sous les paupières.

pendant au moins quinze minutes. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement

et abondamment avec de l'eau et demander des soins médicaux.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Une

consultation médicale immédiate est requise.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Ne pas

pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; mettre en place une respiration artificielle à l'aide d'un dispositif médical de respiration. Une consultation

médicale immédiate est requise.

Ingestion NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

Principaux symptômes et effets Cause des brûlures des yeux. Peut causer une réaction cutanée allergique. Difficultés

respiratoires. Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rincage: Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des

maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des vomissements

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du

bioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible

Point d'éclair $> 93.3 \, ^{\circ}\text{C} \, / > 199.9 \, ^{\circ}\text{F}$ **Méthode -** Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation

Limites d'explosivité

Aucun renseignement disponible

SupérieuresAucune donnée disponibleInférieureAucune donnée disponibleSensibilité aux chocsAucun renseignement disponibleSensibilité aux déchargesAucun renseignement disponible

électrostatiques

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Risque d'inflammation.

Produits de combustion dangereux

Formaldéhyde Méthanol Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

NFPA

Santé Inflammabilité Instabilité Dangers physiques

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidental

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection personnelle. S'assurer une ventilation adéquate.

Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre

le vent par rapport aux, déversements/fuites.

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou Précautions environnementales

un système d'égouts sanitaires. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

Méthodes de confinement et de

nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Garder dans des contenants fermés appropriés pour élimination.

7. Manutention et stockage

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Porter un Manutention

équipement de protection personnelle. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. **Entreposage**

8. Mesures de contrôle de l'exposition / protection individuelle

Directives relatives à l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Formaldehyde	Ceiling: 0.3 ppm	(Vacated) TWA: 3 ppm (Vacated) STEL: 10 ppm (Vacated) Ceiling: 5 ppm TWA: 0.75 ppm	IDLH: 20 ppm TWA: 0.016 ppm Ceiling: 0.1 ppm
		STEL: 2 ppm	
Methyl alcohol	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm Skin	(Vacated) TWA: 200 ppm (Vacated) TWA: 260 mg/m³ (Vacated) STEL: 250 ppm (Vacated) STEL: 325 mg/m³ Skin TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³	IDLH: 6000 ppm TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 325 mg/m³

Composant	Quebec	Mexico OEL (TWA)	Ontario TWAEV
Formaldehyde	Ceiling: 2 ppm Ceiling: 3 mg/m ³	Ceiling: 2 ppm Ceiling: 3 mg/m ³	STEL: 1.0 ppm CEV: 1.5 ppm
Methyl alcohol	TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 310 mg/m³	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm Skin

Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists

OSHA - Sécurité et administration de la santé

NIOSH IDLH: Danger immédiat pour la vie ou la santé

Mesures d'ordre technique Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Vérifier que la

ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures ou des lunettes de protection adéquates Protection des yeux/du visage

comme on le décrit dans la norme 29 CFR 1910.133 de l'OSHA relative à la protection

oculaire et faciale. Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection à manches longues.

Protection respiratoire Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire,

toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique AspectLiquide

clair Incolore

Odeurcaractéristique FormaldéhydeSeuil de perception de l'odeurAucun renseignement disponible

pH

Point/intervalle de fusion Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition Non applicable

Point d'éclair > 93.3 °C / > 199.9 °F **Taux d'évaporation** Aucun renseignement disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Non applicable

Limites d'inflammabilité ou d'explosion

Supérieures
InférieureAucune donnée disponiblePression de vapeurAucun renseignement disponibleDensité de vapeurAucun renseignement disponibleDensité relativeAucun renseignement disponible

Solubilité miscible

Coefficient de partage octanol: eauAucune donnée disponibleTempérature d'auto-inflammationAucun renseignement disponibleTempérature de décompositionAucun renseignement disponible

Viscosité Aucun renseignement disponible

Formule moléculaire Solution

Stabilité et réactivité

Danger de réaction Aucun connu suivant les informations fournies.

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Produits incompatibles. Excès de chaleur.

Matières incompatibles Agents oxydants forts, Acides forts, Bases fortes

Produits de décomposition

dangereux

Formaldéhyde, Méthanol, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2)

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit Aucun renseignement sur la toxicité aiguë n'est disponible pour ce produit

DL50 par voie orale Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE >

2000 mg/kg.

DL50 par voie cutanée Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE >

2000 mg/kg.

Vapeur CL50 Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE > 20

mg/l.

Renseignements sur les

composants

Composant	DL50 orale	DL50 épidermique	LC50 Inhalation
Formaldehyde	500 mg/kg (Rat)	270 mg/kg (Rabbit)	0.578 mg/L (Rat) 4 h
Methyl alcohol	6200 mg/kg (Rat)	15800 mg/kg (Rabbit)	64000 ppm (Rat) 4 h 83.2 mg/L (Rat) 4 h
Sodium phosphate dibasic	17 g/kg (Rat)	N'est pas classée	N'est pas classée
Sodium phosphate, monobasic	8290 mg/kg (Rat)	7940 mg/kg (Rabbit)	N'est pas classée

Toxicologically Synergistic

Aucun renseignement disponible

Products

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

 Irritation
 Aucun renseignement disponible

 Sensibilisation
 Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

Composant	No. CAS	CIRC	NTP	ACGIH	OSHA	Mexique
Water	7732-18-5	N'est pas classée				
Formaldehyde	50-00-0	Group 1	Known	A2	Х	A2
Methyl alcohol	67-56-1	N'est pas classée				
Sodium phosphate dibasic	7558-79-4	N'est pas classée				
Sodium phosphate, monobasic	7558-80-7	N'est pas classée				

CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer) CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'homme Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP : (National Toxicity Program) NTP : (National Toxicity Program)

Connu - cancérogène connu

Raisonnablement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène

pour l'homme

ACGIH: (Conférence américaine des hygiénistes industriels

gouvernementaux)

A1 - cancérogène connu pour l'être humain A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - cancérogène chez l'animal

ACGIH: (Conférence américaine des hygiénistes industriels

gouvernementaux)

Mexico - Occupational Exposure Limits - Carcinogens Mexico - Occupational Exposure Limits - Carcinogens

A1 - Confirmed Human Carcinogen

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - Confirmed Animal Carcinogen

A4 - Ne peut être classé comme un agent cancérogène pour les humains

A5 - Not Suspected as a Human Carcinogen

Effets mutagènes Des effets mutagènes ont eut lieu sur des êtres humains.

Effets sur la reproduction Des expériences ont montré des effets toxiques pour la reproduction sur des animaux de

laboratoire.

Effets sur le développement Effets développementaux observés sur l'animal de laboratoire.

Tératogénicité Des effets tératogènes ont eut lieu sur des animaux expérimentaux.

STOT - exposition unique Appareil respiratoire Système nerveux central Rein Foie rate Sang

Danish and a state of the state

 Danger par aspiration
 Aucun renseignement disponible

Symptômes / effets,
aigus et différés
Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée,
démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les

pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs

musculaires, ou le rinçage: Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des vomissements

Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les perturbateurs endocriniens

Autres effets néfastes

Des effets tumorigènes ont été signalés chez des animaux expérimentaux. Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées. Consulter l'article correspondant du RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances des États-Unis) pour des renseignements complets.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement. Contient une substance:. Toxique pour les organismes aquatiques.

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Puce d'eau
Formaldehyde	N'est pas classée	Leuciscus idus: LC50 = 15	N'est pas classée	EC50 = 20 mg/L 96h
		mg/L 96h		EC50 = 2 mg/L 48h
Methyl alcohol	N'est pas classée	Pimephales promelas: LC50	EC50 = 39000 mg/L 25 min	EC50 > 10000 mg/L 24h
		> 10000 mg/L 96h	EC50 = 40000 mg/L 15 min	_
			EC50 = 43000 mg/L 5 min	

Persistance et dégradabilité Bioaccumulation Miscible avec l'eau Une persistance est peu probable d'après les informations fournies. Aucun renseignement disponible.

Aucum renseignement disponible.

Mobilité

Soluble dans l'eau. Sera probablement mobile dans l'environnement dû à sa solubilité dans l'eau.

Composant	log Pow
Formaldehyde	-0.35
Methyl alcohol	-0.74

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

Composant	RCRA - déchets de série U	RCRA - déchets de série P
Formaldehyde - 50-00-0	U122	-
Methyl alcohol - 67-56-1	U154	-

14. Informations relatives au transport

DOTNon réglementéTMDNon réglementéIATANon réglementéIMDG/IMONon réglementé

15. Informations sur le réglementation

Tous les composants dans ce produit sont dans les listes d'inventaires suivantes: X = liste

Inventaires internationaux

Composant	TSCA	DSL	NDSL	EINECS	ELINCS	NLP	PICCS	ENCS	AICS	IECSC	KECL
Water	Х	Χ	-	231-791-2	1		Χ	-	Χ	Х	Χ
Formaldehyde	Х	Х	-	200-001-8	-		Х	Χ	Χ	Х	Х
Methyl alcohol	Х	Χ	-	200-659-6	-		Χ	Χ	Χ	Х	Χ
Sodium phosphate dibasic	Х	Х	-	231-448-7	-		Х	Χ	Х	Х	Χ

10% Neutral Buffered Formalin

Sodium phosphate,	Х	Х	-	231-449-2	-	Χ	Х	Х	Х	Х
monobasic										

Légende:

- X Inscrit
- E Indicates a substance that is the subject of a Section 5(e) Consent order under TSCA.
- F Indicates a substance that is the subject of a Section 5(f) Rule under TSCA.
- N Indicates a polymeric substance containing no free-radical initiator in its inventory name but is considered to cover the designated polymer made with any free-radical initiator regardless of the amount used.
- P Indicates a commenced PMN substance
- R Indicates a substance that is the subject of a Section 6 risk management rule under TSCA.
- S Indicates a substance that is identified in a proposed or final Significant New Use Rule
- T Indicates a substance that is the subject of a Section 4 test rule under TSCA.
- XU Indicates a substance exempt from reporting under the Inventory Update Rule, i.e. Partial Updating of the TSCA Inventory Data Base Production and Site Reports (40 CFR 710(B).
- Y1 Indicates an exempt polymer that has a number-average molecular weight of 1,000 or greater.
- Y2 Indicates an exempt polymer that is a polyester and is made only from reactants included in a specified list of low concern reactants that comprises one of the eligibility criteria for the exemption rule.

Réglementations fédérales des Etats-Unis

TSCA 12(b)

Non applicable

SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Formaldehyde	50-00-0	3.5 - 4	0.1
Methyl alcohol	67-56-1	1.2	1.0

Classification de danger SARA 311/312

Danger aigu pour la santéOuiDanger chronique pour la santéOuiRisque d'incendieOuiRisque d'échappement soudain de la pressionNonDanger de réactionNon

Loi sur la protection de l'eau (Clean

Water Act)

Composant	CWA - Substances dangereuses	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires
Formaldehyde	X	100 lb	-	-
Sodium phosphate dibasic	X	5000 lb	-	-

Loi sur la qualité de l'air

Composant	Données du HAPS	Classe 1 Agents d'appauvrissement de l'ozone	Classe 2 Agents d'appauvrissement de l'ozone
Formaldehyde	X		-
Methyl alcohol	X		-

OSHA Sécurité et administration de la santé au travail

Non applicable

Composant	Specifically Regulated Chemicals	Highly Hazardous Chemicals
Formaldehyde	2 ppm STEL 0.5 ppm Action Level	TQ: 1000 lb
	0.75 ppm TWA	

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environnemental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Composant	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA EHS RQs
Formaldehyde	100 lb	100 lb

Methyl alcohol	5000 lb	-
Sodium phosphate dibasic	5000 lb	-

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie	Prop 65 NSRL	Catégorie
Formaldehyde	50-00-0	Carcinogen	40 μg/day	Carcinogen
Methyl alcohol	67-56-1	Developmental	-	Developmental

État-RTK

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Water	-	-	X	-	-
Formaldehyde	X	X	X	X	X
Methyl alcohol	X	X	X	X	X
Sodium phosphate dibasic	X	Х	Х	-	-

U.S. Department of Transportation

Quantité à signaler (RQ): Y
Polluant marin du DOT N
DOT Severe Marine Pollutant N

Department of Homeland Security des États-Unis

Ce produit contient les substances chimiques DHS suivante:.

Composant	DHS Chemical Facility Anti-Terrorism Standard		
Formaldehyde	11250 lb STQ (solution)		
Sodium phosphate, monobasic	2000 lb STQ		

Autres réglementations

internationales

Mexique - Classe Risque léger, classe 1

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

Classe de dangers du SIMDUT

B3 Liquide combustible E Matière corrosive D2A Matériaux très toxiques



16. Autres informations

Préparée par Affaires réglementaires

Thermo Fisher Scientific

Tel: (412) 490-8932 Richard Allan Scientific A Subsidiary of Thermo Fisher Scientific

Tel: (800) 522-7270

Date de préparation29-juil.-2014Date de révision25-mars-2015Date d'impression25-mars-2015

Sommaire Ce document a été mis à jour pour se conformer au standard US OSHA Hazcom 2012

remplaçant la législation en vigueur en vertu de la norme 29 CFR 1910.1200 afin de s'aligner sur le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient avoir valeur de garantie ou d'assurance-qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être invalides si la substance est employée en combinaison avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de FDS